

Communiqué de presse

Des kilomètres de cours d'eau rendus à la nature

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) présente un premier bilan positif de la stratégie de renaturation des cours d'eau. Plus de 10 kilomètres de rivières ont retrouvé une dynamique naturelle ces dernières années, enrichissant ainsi la biodiversité locale tout en assurant une protection renforcée contre les crues et en offrant de nouveaux espaces de délasserment à la population. L'action du DTE dans ce domaine va se poursuivre, des chantiers d'envergure démarreront prochainement au fil de différents cours d'eau, notamment la Broye, la Thielle et le Rhône.

Ces cinq dernières années, 11 kilomètres de rivières ont été renaturés dans le canton de Vaud, dont deux ont été remis à ciel ouvert. Au cours de la même période, 46 ouvrages permettant la migration piscicole ont été aménagés. Ces actions ont été menées principalement dans l'aire forestière, sur des terrains industriels et sur des surfaces agricoles. L'emprise totale sur des terres rurales est inférieure à un hectare.

La renaturation des cours d'eau, rendue obligatoire par la législation fédérale sur la protection des eaux, permet d'atteindre différents objectifs. Elle vise à rendre à la rivière un débit, un tracé et des berges proches de l'état naturel, ainsi qu'une bonne qualité de l'eau. La renaturation participe également au renforcement et à la diversification de la biodiversité tout en améliorant la valeur paysagère des rivières. Elle intègre aussi des aspects sociaux (détente, loisirs) en permettant à la population de se réapproprier des espaces naturels.

Ces travaux de renaturation, dont la réalisation exige du temps en raison de leur complexité, requièrent la participation de nombreux partenaires, notamment les communes, le Canton, les agriculteurs, les entrepreneurs, des associations ou encore des citoyens. Afin de témoigner de la réussite des chantiers menés sur sol vaudois, une brochure richement illustrée a été éditée sous l'égide de la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE. Cette publication donne la parole aux acteurs ayant participé au succès de ces interventions et rappelle le soutien technique mis à disposition par le Canton pour mener de tels travaux de renaturation. Leur financement est assuré en moyenne à 50% par la Confédération, 45% par le Canton et 5% par les communes ou des entités privées.

Les objectifs cantonaux en matière de renaturation de cours d'eau sont ambitieux. La planification vaudoise identifie quelque 150 kilomètres de rivières devant faire l'objet de mesures prioritaires. A ce propos, et tout en continuant de participer à de nombreux projets à l'échelle locale, le DTE se prépare à lancer d'importants chantiers, parmi lesquels figurent la renaturation de l'embouchure de la Broye, l'aménagement de la Thielle et la 3e correction du Rhône.

Brochure et cartes de la planification stratégique cantonale : www.vd.ch/renaturation

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06/06/2016

Renseignements complémentaires : DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14;
Philippe Hohl, chef de la division Ressources en eau et économie hydraulique, Direction générale de l'environnement, 079 484 48 58